



**Chepy, le 28 mars 2014**

# Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Délibération n°1214/13

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à 20h30

Se sont réunis à la mairie de Chepy, les membres du conseil municipal sous la présidence de M. ROUSSINET Jérôme, le Maire.

Étaient présents : Mme MENISSIER M., M. GIOVANNI P., MME PRIEUR C., M. VEDANI L., M WEBER P., M. VILLE G., MME SOURDET J., M BALOURDET P. MME DIOUY B., MME RENAULT S.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absent(s) : 0

M. Menissier Martine a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.

Pour extrait conforme.

Fait à CHEPY, le 28 mars 2014

Le doyen d'âge,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

**Les membres du Conseil Municipal :**